



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le

12 AOÛT 2014

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

M.B.

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône informe le public de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à 6 du code de l'environnement de la Communauté urbaine de Lyon portant sur la réalisation, dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel d'opérations de dragage d'entretien de 28 haltes fluviales réparties sur le Rhône et la Saône. Celles-ci se situent sur le territoire des communes de Lyon 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème}, Givors, Saint-Germain-au-Mont-D'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Neuville-sur-Saône, Albigny-sur-Saône, Fleurieu-sur-Saône, Collonges-au-Mont-d'Or, Caluire-et-Cuire, Rochetaillée-sur-Saône, Fontaines-sur-Saône, Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Le projet, soumis à étude d'impact, consiste dans l'élaboration du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien de ces haltes fluviales sur le réseau du Rhône et de la Saône, dont la Communauté urbaine de Lyon s'est vu confier la gestion en 2010. Ces opérations de dragage, d'un volume d'environ 61 300 m³ sur une période de 10 ans, ont pour but de rétablir des hauteurs d'eau d'origine, garantissant ainsi la sécurité des plaisanciers lors de l'approche des haltes.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours, du 8 septembre au 10 octobre 2014 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

M. Michel BOUTARD, retraité, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines honoraire, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairies, aux dates et heures suivantes :

Lyon 2 ^{ème}	Lundi 8 septembre 2014	de 14 h 45 à 16 h45
Givors	vendredi 12 septembre 2014	de 15 h 30 à 17 h30 ;
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	jeudi 18 septembre 2014	de 9 h 00 à 11 h 00.
Albigny-sur-Saône	mercredi 24 septembre 2014	de 16 h 00 à 18 h 00
Collonges-au-Mont-d'Or	mardi 30 septembre 2014	de 8 h 30 à 10 h 30
Lyon 3 ^{ème}	vendredi 10 octobre 2014	de 14 h 45 à 16 h 45 ;

M. Jean-Luc FRAISSE, retraité, ancien directeur d'école d'architecture, est désigné en qualité de suppléant.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale en mairies de Lyon 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème}, Givors, Saint-Germain-au-Mont-D'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Neuville-sur-Saône, Albigny-sur-Saône, Fleurieu-sur-Saône, Collonges-au-Mont-d'Or, Caluire-et-Cuire, Rochetaillée-sur-Saône, Fontaines-sur-Saône, Saint-Romain-au-Mont-d'Or aux jours et heures d'ouverture au public.


Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, la Communauté urbaine de Lyon, direction logistique et bâtiments, auprès de M Raphaël André au n° 04.26.99.34.86, ou à l'adresse : randre@grandlyon.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

Les observations formulées devront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies désignées ci-dessus, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de Lyon 3^{ème}.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies précitées, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr

Pour le directeur départemental
le chef de service



L'Adjoint
au Chef du Service

Marc LEFEVRE